



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 10 juillet 2015

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures de sécurité et respect de la tranquillité publique

Afin d'assurer la sécurité des périgourdins et le respect de la tranquillité publique à l'occasion du week-end du 14 juillet, Christophe BAY, Préfet de la Dordogne, a pris, ce jour, trois arrêtés qui s'appliquent sur l'ensemble du département :

- ❶ interdisant toute cession ou toute vente d'artifices de divertissement quelle qu'en soit la catégorie du **13 juillet 2015 – 8 h 00 au 16 juillet 8 h 00**.
- ❷ interdisant la distribution et la vente à emporter de boissons alcooliques du :
 - **13 juillet 2015 – 20 h 00 au 14 juillet 2015 – 8 h 00**
 - **14 juillet 2015 – 20 h 00 au 15 juillet – 8 h 00**
- ❸ interdisant la distribution, l'achat et la vente à emporter de combustibles domestiques (dont gaz inflammables) et produits pétroliers du **13 juillet 2015 – 8 h 00 au 16 juillet 2015 – 8 h 00**.

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne

Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE

☎ 05.53.02.24.07

Valerie.lescure@dordogne.gouv.fr